

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°21/2022**

Date convocation	: 23.05.2022
Nombre de conseillers en exercice	: 14

Présents	: 10
Votants	: 10

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Paul MARTIN – Thierry FERRAND.

Procuration (s) :

Absents excusés : Florise PADER – Martinho DE PASSOS – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX

Secrétaire de séance : Olivier MORICEAU.

Objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin de renforcement des effectifs au service technique, il convient de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet. En remplacement du poste actuel à temps non complet à 28 heures.

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour le service technique à compter du 01 juin 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le tableau des emplois

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Ex : SERVICE FINANCIER					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Service Technique	Adjoint technique territorial	C	0	1	TC

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

